YERRES

Service des Sports,
Loisirs, Jeunesse
N° TEL : 01.69.49.79.00
N/Ref.: NDA/AB/JC/DB

DECISION N° 2000/122

OBJET Contrat de contrôle technique des installations électriques des stands relatif à la manifestation sportive "Fête du Football" conclu avec la Société SOCOTEC

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à une mission de contrôle technique des installations électriques concernant la manifestation sportive "Fête du Football" sise dans l'enceinte du stade Léo Lagrange à Yerres,

CONSIDERANT que la proposition de la Société SOCOTEC correspond aux intérêts de la commune,

D E C I D E

De confier à la Société SOCOTEC sise 4 Boulevard de l'Europe à EVRY, une mission de contrôle technique et de vérification des installations électriques temporaires dans le cadre de la manifestation sportive "fête du football" sise dans l'enceinte du stade Léo Lagrange à Yerres,

DIT que les honoraires sont fixés à deux mille cinq cents francs H.T., soit deux mille neuf cent quatre vingt dix francs T.T.C.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune, Exercice 2000 - Fonction 4 - Sous Fonction 411 - Nature 61522.

Fait à Yerres, le 19 Mai 2000

MAIRIE D'YERRES 91
Le Député-Maire

REÇU LE
29 MAI 2000
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Nicolas DUPONT-AIGNAN